

# FNB Horizons Actif obligations hybrides et actions privilégiées (HYBR)

## Survol du FNB

### Nom :

FNB Horizons Actif obligations hybrides et actions privilégiées\*

### Date de lancement :

2 octobre 2013

### Symbole :

HYBR

### Frais de gestion : <sup>1</sup>

0,55 %

### Gestionnaire de placements :

Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

### Sous-conseiller :

Corporation Fiera Capital

### Fréquence de distribution :

Mensuelle

### Traitement fiscal des distributions :

Principalement imposées comme des dividendes canadiens admissibles

### Admissibilité :

Tous les comptes de placement enregistrés et non enregistrés

## Rendements attrayants et taux d'intérêt protégés

Le FNB Horizons Actif obligations hybrides et actions privilégiées est un FNB à gestion active qui offre aux investisseurs canadiens une exposition aux titres hybrides comme les actions privilégiées, les obligations hybrides et les billets avec remboursement de capital à recours limité (« BRCRL »). Ces types de titres sont généralement qualifiés d'hybrides, car ils offrent en règle générale une combinaison de caractéristiques communes avec des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres traditionnels.

Ils sont une forme de titres de créance habituellement d'un rang inférieur à celui des obligations traditionnelles, mais supérieur à celui des actions ordinaires, et qui comportent bon nombre des caractéristiques de prix et de coupons des titres à revenu fixe traditionnels. Ces types de titres sont historiquement plus étroitement corrélés aux actions que ne le seraient des obligations et, comme les actions, leur date d'échéance n'est pas toujours clairement définie. Ils peuvent ou non comporter des droits de conversion vers un autre type de titre.

HYBR vise à fournir aux porteurs de parts un niveau de revenu élevé en investissant dans un portefeuille composé de titres de créance et d'autres titres assimilables à des titres de créances, notamment des titres de créance hybrides de sociétés (les « titres hybrides ») et des instruments de fonds propres de catégorie 1 non traditionnels (les « instruments FPC1 ») comme des BRCRL, et de titres de capitaux propres générant un revenu, y compris des titres privilégiés (à taux fixe perpétuel, à taux variable différé, encaissables par anticipation et à taux variable), de sociétés canadiennes et américaines. Le FNB peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises autres que le dollar canadien au gré de Fiera, le sous-conseiller.

Pour atteindre les objectifs de placement du FNB, le sous-conseiller du FNB a recours à la recherche fondamentale pour la sélection des sociétés qui, de son avis concernant le secteur et les perspectives de croissance de la société, devraient être incluses dans le portefeuille de placement du FNB. Une analyse de crédit approfondie pour chaque titre ainsi qu'une évaluation du profil de risque de chaque société sont effectuées afin de confirmer la sélection et la pondération relative de chaque titre détenu par le FNB.

## Caractéristiques essentielles des titres hybrides

Les titres hybrides au Canada comprennent généralement des actions privilégiées, des obligations hybrides et des BRCRL. Voici certaines de leurs caractéristiques essentielles:

- **Versement de coupons fixes ou prédéterminés.** En vertu des modalités définies dans les conventions relatives aux actions privilégiées et aux autres titres à revenu fixe hybrides, les sociétés risquent moins d'omettre le versement de coupons que dans le cas d'actions ordinaires.

\*En date du 10 mars 2021, le FNB a changé de nom et de symbole. Auparavant, il était nommé FNB Horizons Actif actions privilégiées à taux variable (HFP). Après l'approbation des actionnaires, son objectif et sa stratégie de placement ont également été modifiés le 4 mars 2021.

<sup>1</sup>Plus taxes de vente applicable.



**FNB HORIZONS**  
par Mirae Asset

L'innovation est notre capital. Faites-en le vôtre.

<http://www.FNBHorizons.com>

# FNB Horizons Actif obligations hybrides et actions privilégiées (HYBR)

- **Avantages éventuels de la hausse des taux d'intérêt.** La plupart des titres détenus par HYBR comporteront un taux rajusté, où le taux d'intérêt nominal versé par le titre sera rajusté à une date précisée (« la date de rajustement ») à un écart prédéterminé sur un taux obligataire de référence du gouvernement. Cette caractéristique signifie non seulement que le prix de ces titres augmentera historiquement avec les taux d'intérêt correspondants, mais aussi que ces titres subissent un contrecoup en cas de baisse des taux d'intérêt et voient traditionnellement leur valeur diminuer lors de la baisse des taux d'intérêt.
- **Des rendements potentiellement attrayants.** Étant donné que les actions privilégiées et autres titres hybrides à revenu fixe occupent un rang inférieur dans la structure du capital par rapport aux obligations traditionnelles, ils offrent généralement un rendement plus intéressant que les obligations de sociétés traditionnelles.

## Tirez profit de la gestion active

HYBR est sous-conseillé par l'équipe chargée des titres à revenu fixe intégré (« RFI ») de Fiera Capital. Cette équipe gère plus de 20 milliards de dollars en titres de sociétés à revenu fixe et en actions privilégiées au 31 décembre 2020.

- Fiera Capital n'est pas limitée par une méthodologie de l'indice; elle peut choisir les types de titres à acheter ou à vendre et le moment où ils seront achetés ou vendus.
- Fiera Capital utilise une répartition de l'actif dynamique, dans laquelle elle peut surpondérer ou sous-pondérer les différents types de titres en fonction de la perspective macroéconomique et fondamentale des émissions (c.-à-d. qu'elle peut surpondérer les actions privilégiées par rapport aux BRCRL, par exemple)
- Chaque titre du portefeuille de HYBR fait l'objet d'une analyse de crédit indépendante approfondie par l'équipe RFI de Fiera.

## Types de titres détenus dans HYBR

**Actions privilégiées à taux rajusté :** Une action privilégiée à taux rajusté offre un versement de dividende fixe dont le taux est rajusté à une date précise, habituellement tous les cinq ans. En général, le taux sera un écart prédéterminé supérieur à une obligation gouvernementale ayant une durée semblable.

**Obligations hybrides :** Il s'agit d'obligations émises par des sociétés non financières qui comportent la plupart des caractéristiques d'une obligation traditionnelle, comme les versements périodiques de coupons sur le revenu, mais ces obligations ont généralement des caractéristiques de capitaux propres, notamment des modalités de remboursement modifiées, comme des dates d'échéance prolongées ou perpétuelles, et qui confèrent le droit de racheter l'instrument au gré de l'émetteur.

**BRCRL :** Les BRCRL sont un type d'obligation de gré à gré. Ils sont un instrument de créance, et comme ils paient des intérêts plutôt que des revenus, ils sont beaucoup plus abordables pour les banques (et probablement les assureurs) à offrir avec des rendements légèrement inférieurs aux actions privilégiées, mais très attrayants par rapport aux obligations de sociétés traditionnelles. Comme les actions privilégiées à taux rajusté, elles ont un taux d'intérêt nominal qui reflète un écart supérieur à un taux obligataire de référence prédéterminé du gouvernement. En cas de manquement, les porteurs de BRCRL recevraient des actions privilégiées.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter : [www.FNBHorizons.com/ETF/HYBR](http://www.FNBHorizons.com/ETF/HYBR)



Tout placement dans le FNB Horizons Actif obligations hybrides et actions privilégiées géré par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (le « FNB ») peut donner lieu à des commissions, à des frais de gestion et à des dépenses. Le FNB n'est pas garanti, sa valeur fluctue fréquemment et son rendement passé pourrait ne pas se répéter. Le prospectus contient des renseignements détaillés importants au sujet du FNB. **Veuillez lire le prospectus avant d'effectuer un placement.**

Le sous-conseiller et le gestionnaire de placements ont une participation directe dans les frais de gestion du FNB, et peuvent, à tout moment, avoir une participation directe ou indirecte dans le FNB ou ses placements.